

Subventions 2015

Intervention de Hervé WILLER

Vous nous demandez de voter globalement l'ensemble des subventions de la commune.

En pratiquant de la sorte, vous mélangez des associations qui reçoivent en toute légitimité des subventions avec d'autres qui sont plus discutables. Nous remarquons à cet égard que certaines subventions attribuées pendant plusieurs années disparaissent, d'autres baissent.

Par ailleurs, certains montants nous paraissent soit exagérés, soit trop faibles. Au cours du précédent mandat, nous avons entendu parler plusieurs fois de la nécessité de rendre plus objective l'attribution des subventions. Toutefois, aucune démarche construite n'a été mise en oeuvre et les subventions sont toujours attribuées suivant une logique historique et, de notre point de vue, parfois de manière subjective.

Ainsi, il existe bien un dossier type de demande de subvention mais pas de commission d'attribution, ce qui nous questionne sur qui étudie les dossiers, qui propose le montant défini et sur quels critères ?

Nous souhaitons évoquer plus particulièrement une subvention dont le montant est le plus élevé de toutes celles accordées, à savoir celle de l'association Les Foulées de l'Embanie.

Cependant, en préambule, compte tenu de la loi et de sa jurisprudence, vous comprendrez Monsieur le Maire, sans vouloir lui faire offense, que j'appelle votre attention sur la position délicate de notre collègue, à la fois conseiller délégué aux événements sportifs et président de l'association. J'assume totalement mes propos puisqu'ils sont publics, qu'ils figureront dans le procès-verbal et qu'ils relatent simplement des faits. Toutefois, je me permets d'indiquer que sa seule présence dans ce débat pourrait entacher la régularité de la délibération qui suivra.

...../.... Le Maire a considéré qu'il lui suffirait de ne pas prendre au vote de la subvention.

Sur le fond, chacun connaît ici l'historique de la création de l'association, grandement initiée par la municipalité, et la manifestation emblématique qu'elle porte. Chacun reconnaît aussi la très grande implication de ses dirigeants, le travail des bénévoles et la contribution au rayonnement de notre commune à la fin du mois de septembre ; et je précise, afin que mes propos ne soient ni déformés ni interprétés, que nous partageons totalement cette reconnaissance.

Je me souviens des conditions financières dans lesquelles cette manifestation a été réactivée puisque l'association repartait de zéro. Depuis sa création, l'association perçoit annuellement 15 000 € de subvention, la plus élevée de toutes les subventions municipales.

A l'occasion de l'examen des dossiers de demandes de subvention pour 2015 auquel j'ai procédé, comme je l'avais déjà fait par le passé, j'ai constaté plusieurs éléments s'agissant des Foulées de l'Embanie :

- le bénéfice réalisé en 2014 s'élève à presque 16 000 €, à rapprocher des subventions de la commune (15 000 €) et du Grand Nancy (5 000 €).

Conseil municipal du 7 avril 2015

- les réserves financières à la fin de l'année 2014 approchent 40 000 €, représentant presque 3 années de subvention municipale, et cela après 3 années de fonctionnement.

Jusque-là, on peut se dire que l'association est bien gérée et que les subventions versées ont produit tous leurs effets "de levier", et même bien au-delà.

- mais voilà que le budget prévisionnel pour 2015 fait apparaître 37 000 € de recettes, dont 20 000 € de subventions, et 62 000 € de dépenses, soit un déficit prévisionnel de 25 000 €.

Alors, on cherche à comprendre pourquoi un tel décalage entre les résultats passés (largement bénéficiaires) et le résultat 2015 prévisionnel (25 000 € de déficit).

La réponse est bien entendu dans le dossier :

- la ligne "achats pour manifestation" passe de 22 000 € en 2014 à 35 000 € en 2015 : cela serait dû, comme indiqué dans le dossier, au projet d'achat d'un gros lot, et plus précisément une voiture.

- une ligne intitulée "publicité journal (-50%)" apparaît en 2015 pour 21 000 € alors qu'elle n'existait pas en 2014.

En résumé, la manifestation 2015 donnerait lieu à presque 30 000 € de dépenses supplémentaires de communication et de gros lot, c'est-à-dire soudainement plus que doublées, pour une manifestation dont l'objet initial était d'organiser une course populaire.

Voilà pour le fond.

J'en viens maintenant à la forme, et ce n'est pas la moindre des surprises.

Tous les dossiers de demande de subvention sont enregistrés et portent la date de réception en mairie, en général en décembre et janvier. Celui des Foulées de l'Embanie porte la date du 24 mars, c'est à dire la veille de ma visite annoncée pour la consultation des dossiers de subvention.

Comme cela ne peut pas être une simple coïncidence, je me suis procuré le compte-rendu de la commission Sports qui s'est tenue le 12 mars et au cours de laquelle les subventions aux associations sportives ont été évoquées. J'y trouve un tableau avec les associations, le montant de subvention demandée et le montant accordé. Le compte-rendu indique un montant accordé aux Foulées de l'Embanie de 8 000 €, et non pas de 15 000 € comme cela est proposé dans cette délibération.

Monsieur le Maire, tous ces éléments assez dérangeants sur le fond et sur la forme nous amènent à une certaine suspicion sur la transparence de l'association et sur la nature des liens entretenus avec la municipalité.

Comment expliquez-vous le changement du montant de la subvention prévue entre la commission Sports du 12 mars et la commission Budget du 25 mars, et les modifications intervenues dans le dossier de demande de subvention le 24 mars ?

Couvrez-vous, en maintenant une subvention de 15 000 €, des dépenses nouvelles de publicité / communication de 21 000 € (si on en croit le dossier, à destination du quotidien régional), jusque là non comptabilisées, et l'achat d'un gros lot tel qu'une voiture ? Ne pensez-vous pas que l'idée initiale de cette manifestation est dévoyée ?

Enfin, considérez-vous, avec une association ayant capitalisé 3 années de subvention municipale en 3 ans de fonctionnement, que les associations de la commune sont vraiment traitées de manière équitable ?